

COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mil seize, le douze juillet, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gabriel DESBROSSE, Maire.

Présents : ALEX Bruno - BRUN Charles- CHATAL Christophe – FESSY Véronique- - LACOUR Danielle- – Hubert MONDIERE - VALENTIN Nathalie- Mickaël RIVIERE - Chantal DELANGLE- Olivier CARTET.

Absente ayant donné bon pour pouvoir : Laurence BERT (à Gabriel DESBROSSE) - GASDON Maxime (à Olivier CARTET).

Absents: Bernard PIVOT- Alain DAYET.

Secrétaire de séance : Nathalie VALENTIN.

Arrivée Hubert MONDIERE à 21h10.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.
 2. Délibération « Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués ».
 3. Foot :
 - Décision modificative pour le réaménagement du terrain de foot.
 - Prévisions des futurs travaux.
 4. Ecole :
 - Bilan des TAP
 - Délibération pour nouveau tarif pour les animations de 45 minutes.
 - Compte-rendu du dernier Conseil d'Ecole
 5. Travaux Mairie :
 - Choix de certains matériaux.
 - Prévision du déménagement de la Mairie.
 6. Point sur l'emplacement des jeux d'enfants.
 7. Bilan des consommations de l'éclairage public (SIEL).
 8. Questions diverses.
-

1. **Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 juin 2016** : il est approuvé à l'unanimité.
2. **Délibération « Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués »** : (absence de Hubert MONDIERE)

Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier du Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués. Celui-ci demande une demande de participation annuelle de 160 € pour l'année 2016 pour indemniser les travaux de piégeage des ragondins et des rats musqués.

De plus, il ajoute que cette participation donne droit également à une subvention dans le cadre d'achat de pièges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 160 € au Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués au titre de l'année 2016.

3. **Foot** :

- **Décision modificative n°05 pour le réaménagement d u terrain de foot**. (absence de Hubert MONDIERE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
23	2313	287	Aménagement du terrain de foot	+ 6 500,00 €
TOTAL				+ 6 500,00 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
23	2313	277	Réaménagement de la Mairie	- 6 500,00 €
TOTAL				- 6 500,00 €

De plus, Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention faite au Département auprès de Clotilde ROBIN. Le montant des devis s'élève à 6 188 € TTC. Nous sommes dans l'attente de la réponse officielle de sa part.

La décision modificative prise ce jour permettra de récupérer la TVA.

- **Prévisions des futurs travaux** pour la remise en état complète du terrain de foot : les travaux ne devraient pas commencer avant le début de l'année 2017. De plus, l'agent technique devrait bénéficier d'un renfort (contrat CUI – CAE) à compter du mardi 30 Août 2016 à raison de 22 h/ semaine pour 6 mois.
Enfin, le Maire demande à Christophe CHATAL pour que l'Olympique de Pradines sollicite une aide auprès de la Fédération Française de Football (recettes plus importantes grâce à l' « Euro ») concernant la réfection du terrain d'entraînement.

4. **Ecole** :

- **Bilan des TAP** :

Chantal DELANGLE présente le bilan des TAP de l'année scolaire 2015/2016 :

Coût des interventions :	3 478 €.
Facturation aux parents :	1 690 €
<hr/>	
Reste à notre charge n°1	1 788 €
+ Personnel communal (salaires + charges)	3 446 €
<hr/>	
Reste à notre charge n°2	5 234 €
Aide de l'Etat (50 € /élève)	5 000 €

Reste à notre charge au 05/07/2016 234 €

Il faut ajouter la mise à disposition des locaux (et frais annexes).

- **Nouvelles activités TAP à la rentrée 2016/2017** : par Chantal DELANGLE : Atelier photo (projet d'acheter un petit appareil photo), musique, théâtre etc...

- **Délibération pour nouveau tarif pour les animations de 45 minutes.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22 juillet 2014 par laquelle celui-ci a accepté de fixer la participation des parents à 2 €/enfant / activité (de 1h30) à compter du 1^{er} septembre 2014.

Néanmoins, dans un souci d'équité, il propose de fixer un deuxième tarif à 1 € / enfant / activité car la durée de l'animation périscolaire pour les GS- CP – CE1 est de 45 minutes. En effet, le nouveau tarif serait divisé par deux car la durée de l'animation est divisée par deux pour les enfants de GS- CP – CE1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix « contre » et 12 voix « pour », décide de fixer un deuxième tarif à 1 € /enfant / pour les activités périscolaires de 45 minutes pour les enfants de GS-CP-CE1.

- **Compte-rendu du dernier Conseil d'Ecole du 16.06.2016 :**

Chantal DELANGLE présente le compte-rendu du dernier Conseil d'Ecole du 16 juin 2016 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

- Projets pédagogiques, livrets de compétences seront mis en place à partir de la rentrée 2016/2017. Une charte va être créée sur le bien-vivre ensemble, le respect etc...
- Voyage au BESSAT effectué en Juin 2016 par les classes de PS-MS-GS-CP: 47 enfants sont partis. Le bilan est très positif malgré une météo maussade. Un film a été réalisé et un hôtel à insectes a été fabriqué.
- Au niveau des départs en 6^{ème} : 16 CM2 vont rentrer en 6^{ème} : 9 élèves vont rentrer au Collège de Régny et 7 seront scolarisés à St Paul à Roanne.
- A la rentrée scolaire 2016/2017, les classes vont se répartir de la façon suivante :
PS-MS-GS : enseignante Florence RAPHELOT.
GS – CE2 : enseignante Séverine PERICHON.
CP-CE1 : enseignante Laëtitia GOUJON.
CM1-CM2 : enseignant Nicolas DOCTOBRE.
- Etudes surveillées : bilan 2015/2016 et suppression de ce service à la rentrée 2016/2017 : Monsieur le Maire informe le Conseil que les effectifs sur cette année scolaire passée sont en baisse et que parallèlement, le nombre d'enfants en garderie est croissant. De plus, il rappelle que l'étude surveillée est une simple surveillance afin de mettre l'enfant dans les meilleures conditions possibles. Partant de ce constat, afin de renforcer le personnel en garderie, et vu le faible nombre d'enfants en étude, il informe le Conseil que ce service ne pourra pas être maintenu sur l'année scolaire 2016/2017.

- Cantine scolaire : Ce service sera désormais géré par la Mairie via un logiciel hébergé sur le site <https://gestion-cantine.com>. Les identifiants et mots de passe (pour chaque enfant) ont été envoyés à tous les parents ayant rendu leur dossier d'inscription en Mairie. Les réservations pour la rentrée de septembre sont désormais possibles sur le site précédemment cité.
- Garderie périscolaire 2016/2017 : le service étant gratuit, les certificats de travail des parents sont exigés pour bénéficier de la garderie. Un suivi avec l'ATSEM sera réalisé.
- Les enseignants remercient la participation financière du Sou des Ecoles (financement des sorties). Malgré cette aide, une participation est demandée aux parents pour la location du bus.
- Des parents se plaignent que le sol de la cour de récréation est salissant. Une réflexion est en cours pour trouver une solution.

5. Eglise :

Par Charles BRUN :

L'agent technique vient de terminer les travaux de peinture sur la façade de l'Eglise. Une bavette en zinc a été changée par Sylvain ROUVIDAN, mais les autres bavettes ont également besoin d'être remplacées.

L'échafaudage sera changé de place le vendredi 15 juillet 2016 pour continuer les travaux de l'autre côté de l'Eglise.

6 . Travaux « Réaménagement de la Mairie et sa mise en accessibilité (Etablissement Recevant du Public) » :

° Les travaux vont débuter le lundi 12 septembre 2016.

° Le déménagement se fera au 1^{er} étage de la Mairie le vendredi 9 septembre 2016.

° Les réunions de chantier auront lieu tous les vendredis à 17h30.

° Choix de certains matériaux : par Christophe CHATAL

- La commande des portes extérieures de la Mairie pourrait être passée à l'entreprise CHAIZE pour un montant de 5 289 € TTC. Les ouvrants ne seront pas changés. Le Conseil accepte à l'unanimité de passer commande des portes extérieures à l'entreprise CHAIZE pour ce montant.

- Concernant les portes intérieures, il propose de choisir des huisseries bois.

- La couleur des murs sera claire.

- Le sol sera constitué de parquet flottant.

7.Point sur l'emplacement des jeux d'enfants.

La commission a réussi à trouver un emplacement pour les jeux d'enfants: il pourra se situer dans l'herbe (au milieu des arbres dans le bourg). D'autres communes ont positionné des jeux d'enfants sur une partie engazonnée sans problème particulier. Les jeux pourront ensuite être commandés, la pose devant être réalisée par notre agent technique avec des membres du conseil municipal.

8.Questions diverses :

- Voirie : Par Christophe CHATAL :

Le début des travaux a eu lieu la semaine du 04 Juillet 2016.

Christophe CHATAL informe que :

- le Syndicat Rhône Loire Nord va prendre en charge 2475 € sur la VC n° 04 « Chemin de l'Abbaye » suite à l'adduction d'eau faite sur cette voie.
- les panneaux handicapés ne sont pas encore commandés car nous sommes dans l'attente de 5 devis.

- Accident carrefour petite rue devant Multiservices / Eglise :

Le Maire informe le Conseil qu'un accident a eu lieu en juin 2016 : dans le bourg, devant l'Eglise, une voiture s'est heurtée à une autre en sortant de la petite rue permettant de sortir du parking du Multiservices. Cette « autre » voiture venait de la route passant devant l'Eglise et les deux véhicules se sont percutés.

Afin de prévenir un nouvel accident, le Maire propose de rouvrir l'accès sur la départementale longeant l'Eglise.

Hubert MONDIERE fait part des raisons qui, à l'époque, ont justifié la fermeture de cet accès et notamment du stationnement gênant de camions le long de l'Eglise.

Au vu de cet argument, le Conseil Municipal ne prend aucune décision.

Mr le Maire rappelle que des devis ont été établis en début d'année 2015 pour la sécurisation à l'avant de l'Eglise et des nouveaux trottoirs. Pour cela, des subventions d' « Amendes de Police » ont été demandées en Mai 2015. Le Maire rappellera le Département vers le 20 Juillet 2016 (suite à leur réunion) en début de mois, pour connaître le montant qui nous sera attribué.

- Affaire Beauchamp : Le Maire informe le Conseil de sa prise de connaissance du jugement et procède à la lecture du courrier de l'avocat de Mr BEAUCHAMP, lequel demande la prise d'un arrêté d'alignement.

- Le compromis de vente du terrain communal à Mr FALGON et Mlle SOTTON a été signé et l'acte de vente devrait être signé en décembre 2016 après obtention du permis de construire.
- PLUI : par le Maire : Le P.A.D.D. est en cours de réalisation (ratio à respecter). Mais le SCOT Loire-Centre en cours d'élaboration a été arrêté. Or, ce SCOT influençait le PLUI (COPLER). Une réunion devrait avoir lieu le 08.09.16 avec Cabinet EPURES.
Le Maire souhaite que nous attendions les décisions pour le SCOT et les regroupements des intercommunalités.

La carte communale devrait s'appliquer au maximum jusqu'au 31.12.2019.

Une réunion avec le service ADS de la COPLER (Hélène MONCORGER et Vincent ROGER), le Maire et Charles BRUN aura lieu le mardi 19 Juillet 2016, sur l'assainissement collectif.

Prochain Conseil Municipal : mardi 06 septembre 2016 à 20H30.